



FUN'DETTOISE

INFORMATIONS GENERALES RECOMPENSES ET REGLEMENT

31ème Foulées de Fondettes – Samedi 18 mars et dimanche 19 mars 2023

A lire intégralement avant de compléter votre bulletin d'engagement où ce règlement doit être approuvé

ORGANISATEUR

L'Alerte Sportive de Fondettes, section Athlétisme est organisatrice de cette manifestation.

Allée de la Poupardière, 37230 Fondettes

Tél. 02 47 49 93 53 - Fax 04 47 49 93 53

E-mail : athletisme@asfondettes.fr

Site Internet : www.asfondettesathletisme.com

Organisation générale : Clement Coutsoulis

evenements-asf@asfondettes.fr | Tel : 07 67 83 73 90

Course Nature et Marche Nordique David Orłowski referentchs-athletisme@asfondettes.fr | Tel : 06 08 43 96 07

Directeur de course : Olivier Bouvet referentpiste-athletisme@asfondettes.fr | Tel (réfèrent Calorg) : 06 25 64 63 68

Président ASFondettes Athlétisme : Carine Marin president-athletisme@asfondettes.fr

Secrétariat général : Rémy Beaupère

secretaire-athletisme@asfondettes.fr

CONCURRENTS

Epreuves ouvertes à tous, licenciés ou non à la FFA, selon les modalités ci-après, qui se disputent selon les règlements de la FFA.

Pour les épreuves chronométrées et avec classement : Marche Nordique, Courses natures et 5 et 10km :

Bulletin d'inscription dûment rempli dans tous les cas via Internet, site Klikego en joignant en Pièce Jointe :

- Licenciés FFA (Athlé Compétition ; Athlé entreprise ; Athlé Running) : **Photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de l'épreuve.**
- Titulaires d'un Pass Running : **Photocopie de la carte Pass Running en cours de validité à la date de l'épreuve.**
- Titulaire d'une licence FFA, Athlé santé ou Loisir : Voir chapitre Autre Licence.

Exception : course des familles de 1,5 km et la marche loisir de 6,8km sans classement :

Ces épreuves n'ayant pas de classement, le certificat médical n'est pas demandé. Précautions : voir chapitre [service médical](#).

Autre Licence sportive :

Photocopie de la carte licence en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, les mentions des non-contre-indications "**non-contre-indication de l'athlétisme en compétition**" ou "**non-contre-indication de la course à pied en compétition**" ou "**non-contre-indication du sport en compétition**". Pour la marche nordique, la mention "**non-contre-indication de la Marche Nordique en compétition**" est acceptée.

Liste des fédérations agréées :

Fédération des clubs de la défense (FCD),

Fédération française du sport adapté (FFSA),

Fédération française handisport (FFH),

Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

Fédération sportive des ASPTT,

Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),

Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)



Sans mention : *Fournir un certificat médical original de "non-contre-indication de l'athlétisme en compétition" ou "non-contre-indication de la course à pied en compétition" ou "non-contre-indication du sport en compétition" datant de moins d'un an à la date de la course à partir de 18 ans inclus, datant de moins de 6 mois pour les moins de 18 ans.*

- Licenciés dans un autre sport que l'athlétisme, licenciés Handisports (sauf FFH) et Sports Adaptés, Non Licencié, UNSS et licences étrangères :

Fournir un certificat médical original de "non-contre-indication de l'athlétisme en compétition" ou "non-contre-indication de la course à pied en compétition" ou "non-contre-indication du sport en compétition" datant de moins d'un an à la date de la course à partir de 18 ans inclus, datant de moins de 6 mois pour les moins de 18 ans.

Nota : pour les mineurs (moins de 18 ans), à défaut de présentation de certificat médical conforme, il peut être produit un questionnaire de santé rempli et attesté conjointement par le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont les rubriques donnent lieu à une réponse négative. Dans le cas contraire, le certificat médical dûment libellé est obligatoire.

Certificat médical :

Il est recommandé d'utiliser le certificat médical type, avec mention conforme aux règles FFA, est téléchargeable de notre site, à compléter par votre médecin.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront uniquement par Internet jusqu'au vendredi 17 mars minuit, sauf pour la course des familles, inscriptions sur place.

- Inscriptions uniquement en ligne via notre site internet www.asfondettesathletisme.com ou directement via le site <https://www.klikego.com/> Joindre impérativement les documents demandés.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, y compris pour les clubs FFA.

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE.

Epreuves du Samedi 18 mars

Droits d'inscription Marche Nordique et Course Nature :

11 € pour tout type de licence, et non licencié, incluant inscription et repas du samedi soir (Truffade).

Truffade payante (6€) pour les accompagnateurs s'ils souhaitent partager le repas et buvette, petite restauration disponible.

Epreuves du Dimanche 19 mars

Droits d'inscription 5 et 10km : 8 € pour licenciés EN CLUB FFA (voir chapitre "Concurrents")

11 € à partir de Pass Running" inclus – pour les autres athlètes (voir chapitre "Concurrents")

Attention : Klikego prélève une part supplémentaire de gestion.

Pour la course des Familles : 2 € minimum – Inscriptions sur place uniquement, le samedi 18 mars 2023 de 14h00 à 17h00, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois ou le 19 mars 2023 à partir de 8h30, même adresse. Fermeture des inscriptions 15 mn avant le départ de la course, soit à 11h30.

50% de la recette sera reversée au profit de l'action : Mars Bleu



DOSSARDS

Aucun dossard ne sera attribué en cas de manquement des documents ci-dessus demandés et du paiement des droits d'inscription. Il est nécessaire pour valider la participation et le paiement aux épreuves.

Pour obtenir son dossard, le dossier doit être complet et sera fourni sur présentation d'une pièce d'identité (sans contact du bénévole).

Samedi, Marche Nordique et Course Nature :

Les dossards seront disponibles, le samedi 18 mars 2023 de 14h00 à 15mn avant le départ, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois.

Fermeture des retraits des dossards 15 mn avant le départ de chaque course soit 17h45 pour la Marche Nordique et 18h45 pour le trail.

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles à nourrice aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée. Les dossards ne doivent pas être portés dans le dos. **Le dossard doit rester visible y compris la nuit.**

Dimanche, 5 et 10km. Les dossards seront disponibles, le samedi 18 mars 2023 de 14h00 à 17h00, Stade du Moulin à Vent, Rue Nicolas Poussin, Salle Raymond Tournois ou le 19 mars 2023 à partir de 8h30, même adresse. **Fermeture des retraits des dossards 15 mn avant le départ de chaque course soit 9h25 pour le 5km et 10h20 pour le 10km.**

Le dossard est obligatoire, il sera porté sur la poitrine et fixé par quatre épingles à nourrice aux quatre coins. La publicité ne devra pas être cachée. Les dossards ne doivent pas être portés dans le dos. **Les ceintures porte dossard sont interdites (Ne garantit pas la lisibilité des dossards) pour ces 2 courses.**

Pendant les épreuves : les coureurs et marcheurs n'ayant pas de dossards seront immédiatement exclus.

Cession de dossard : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit ; toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les dossard féminins et masculins seront de couleurs distinctes.



CATEGORIES

Du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
<i>Autorisée pour le 5km et le 10km</i>		
Masters	VE	1988 et avant
Seniors	SE	1989 à 2000
Espoirs U23	ES	2001 à 2003
Juniors U20	JU	2004 et 2005
Cadets U18	CA	2006 et 2007
<i>Pour Information non autorisée pour le 5 et 10 km</i>		
<i>Minimes U16</i>	<i>MI</i>	<i>2008 et 2009</i>
<i>Benjamins U14</i>	<i>BE</i>	<i>2010 et 2011</i>
<i>Poussins U12</i>	<i>PO</i>	<i>2012 et 2013</i>
<i>École d'Athlétisme U10</i>	<i>EA</i>	<i>2014 à 2016</i>
<i>Baby Athlé U7</i>	<i>BB</i>	<i>2017 et après</i>

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1988 - 1984
	M1	1983 - 1979
	M2	1978 - 1974
	M3	1973 - 1969
	M4	1968 - 1964
	M5	1963 - 1959
	M6	1958 - 1952
	M7	1953 - 1949
	M8	1948 - 1944
	M9	1945 - 1939
	M10	1938 et avant



VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES

Au Stade du Moulin-à-Vent, vestiaires Tournois à Fondettes.

SERVICE MEDICAL

Il sera assuré par la présence d'un médecin, des secouristes. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation. Il recommande à chaque coureur de s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de courir cette distance sans risque. Les médecins, secouristes et officiels pourront arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La course est soumise aux lois de protection des sportifs contre les risques du dopage. Les dispositions nécessaires à d'éventuels contrôles seront mis en place : local, fléchages, etc.

ASSURANCE

L'Organisateur a prévu un contrat d'assurance pour ces épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après les épreuves.

CIRCUIT

Le parcours est à consulter sur notre site www.asfondettesathletisme.com, ou lors des inscriptions. Le départ et l'arrivée se situent sur la piste du stade du moulin à Vent.

RAVITAILLEMENT

Marche Nordique et Course nature : Pas de Ravitaillement, course en auto suffisance

Course 5 et 10km : Ravitaillement au 5eme km sur le 10 km. Pas de ravitaillement sur l'épreuve de 5 km. A chaque boucle en cas de forte chaleur sur le 5 km et sur le 10km.

INSTRUCTIONS

Les coureurs et marcheurs devront suivre les instructions des services de sécurité des différentes épreuves et se soumettre aux réglementations normales d'un piéton.

Pour les épreuves nocturnes du samedi, les coureurs et marcheurs devront se munir d'un dispositif personnel de signalisation (éclairage, dispositifs à haut facteur de réflexion) efficace.

Course 5 et 10 km : Une voiture officielle ou une moto précèdera les premiers coureurs, une personne responsable de l'Organisation accompagnera le dernier concurrent jusqu'à l'arrivée.

La commune prendra les dispositions concernant les arrêtés de stationnement, déviations ou circulation sur le parcours de la course, et fera en sorte de les faire respecter.

Aucun accompagnateur, à pied, vélo, ou autre moyen de transport n'est autorisé sur le parcours sous peine de disqualification du participant accompagné.

Le responsable de l'épreuve sera juge des problèmes techniques et règlements, ceux-ci pourront être modifiés ; le fait de s'engager, les coureurs les acceptent.

MARCHE NORDIQUE NOCTURNE LOISIR, distance 1 tour 6,8 km, sans classement.

Marche ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

Dossard obligatoire.

Départ samedi 18 mars à **18h00** au Stade



MARCHE NORDIQUE COMPETITION - NOCTURNE CHRONOMETREE.

Challenge départemental de MN, 13,6km (règlement disponible via le site du comité d'athlé 37 : [ICI](#)).

Marche ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

2 tours (13,6km) : Dossard obligatoire et maillot de club recommandé.

Départ samedi 18 mars à **18h00** au Stade

Départ : Les concurrents inscrits pour la marche du challenge MN37 seront placés en première partie du peloton devant les marcheurs loisirs.

COURSE NATURE NOCTURNE CHRONOMETREE, distance 1 tour, 6,8km.

Course ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

Dossard obligatoire et maillot de club recommandé.

Départ samedi 18 mars à **19h00** au Stade .

COURSE NATURE NOCTURNE CHRONOMETREE, 13,6 km.

Course ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

2 tours (13,6km) : Dossard obligatoire et maillot de club recommandé.

Départ samedi 18 mars à **19h00** au Stade .

COURSE 5 KM, classante, qualificative aux Championnats de France, Label Régional Championnat départemental FFA d'Indre et Loire.

Course ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics.

Dossard et maillot de club obligatoire.

Départ dimanche 19 mars à **9h40** au Stade

Parcours : 1 boucle moyenne + 1 grande boucle.

. Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : Le port du maillot du club est obligatoire.

Le port d'un maillot de sponsor n'est pas autorisé.

COURSE 10 KM, classante, qualificative aux Championnats de France, Label Régional

Course ouverte aux personnes nées en 2007 (U18) et avant (fournir l'autorisation parentale pour les mineurs, téléchargeable sur notre site www.asfondettesathletisme.com).

Distance officielle mesurée selon les normes World Athletics qualificatif pour les championnats de France.

Dossard et maillot de club obligatoire.

Départ dimanche 19 mars à **10h35** au Stade

Parcours : 3 grandes boucles.

Un SAS Départ sera réservé à tous les licenciés EN CLUB FFA Athlé Compétition, porteur du maillot de leur club FFA. Pour les Athlètes licenciés Athlé Compétition : Le port du maillot du club est obligatoire.

Le port d'un maillot de sponsor n'est pas autorisé.

Pour tous les coureurs et marcheurs : Le matériel électronique type baladeur MP3, téléphone portable ou autre munis ou non d'oreillettes est **interdit** pendant la course, **pour des questions de sécurité**. Les montres GPS et podomètres sont autorisés.

COURSE DES FAMILLES 1,5 KM Au profit de l'action Mars Bleu (Le mois du dépistage du cancer colorectal).

Course ouverte à tous, allure libre, sans classement. Dossard obligatoire.

Départ dimanche 19 mars à **11h45** au Stade.

Parcours : 1 petite boucle.



CHRONOMETRAGE

Le chronométrage par puces attachées à une chaussure (installation à respecter selon la documentation jointe au dossard) ou dossard pucé, est assuré par le logiciel RACE RESULT.

Un capteur de sol sera mis en place au départ afin de gérer les chronos réels, un capteur d'arrivée idem. Le chrono officiel est celui donné par le coup de pistolet et captage de la puce à l'arrivée. Le temps réel est celui donné par le captage des puces au départ et à l'arrivée.

RESULTATS

Ils seront disponibles via un QR Code affiché au Stade du Moulin à Vent, ou disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante www.asfondettesathletisme.com, ainsi que sur le site de la Ligue du Centre Val de Loire d'Athlétisme.

RECOMPENSES

Les récompenses seront remises au stade de Moulin à Vent à l'issue de chaque course, elles seront attribuées comme suit et ne sont données qu'à titre indicatif.

Samedi :

Marche Nordique Chronométrée, Course Nature :

Un lot offert lors du retrait des dossards

- 1 lot pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course.

Dimanche :

Courses 5 km et 10 km : (lots dans la limite des stocks disponibles) -

1 lot offert lors du retrait des dossards.

Course de 5km qualificatif, Championnat départemental FFA 2023 :

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**
- Le Champion et la Championne départementale TCC : 1 lot remis par le Comité d'Indre et Loire d'athlétisme.

Course de 10 km qualificatif :

- Les 3 premiers hommes et femmes de chaque course : **1 coupe aux 3 premiers et 1 lot de valeur, bon d'achat ou autre.**

Pour ces 2 courses :

L'athlète masculin ayant battu le record du 5km et celui ayant battu le record du 10km recevra un bon d'achat.

L'athlète féminin ayant battu le record du 5km et celle ayant battu le record du 10km recevra un bon d'achat.

Aucune récompense par catégorie ne sera remise.

Challenge groupement, association le plus représenté : Une coupe + 1 carton de produits locaux.

AUCUN LOT OU RECOMPENSE NE SERA REMIS APRES LA REMISE OFFICIELLE A L'HEURE PREVUE, ET APRES CLOTURE DU VIN D'HONNEUR



ANNULATION OU REMBOURSEMENT DIVERS

Les engagés ne pourront prétendre pour quelle que raison que ce soit, indépendante de la volonté des organisateurs (Blessure, problème de transports, évènement familial, etc.) et du comité d'Indre et Loire d'athlétisme, à un quelconque remboursement (frais de déplacement, engagements ou autres frais).

Aucun remboursement ne pourra être exigé après l'inscription à la compétition. Tout engagement est irrévocable et non remboursable quelle qu'en soit la raison.

A l'exception d'une annulation suite à arrêté municipal, préfectoral, consignes nationales ou fédérales interdisant ou déconseillant la mise en place de la compétition dans le cadre d'une crise inhabituelle, dans ce cas l'inscription sera intégralement remboursée. (Sauf part prélevée par le site d'inscription en ligne).

DROIT A L'IMAGE

L'organisation des Foulées de Fondettes se réserve le droit d'utiliser les photos réalisées lors de la manifestation, sans contrepartie, pour le besoin de ses publications.

J'autorise expressément les organisateurs des 31emes Foulées de Fondettes, ainsi que le Comité d'Indre et Loire d'athlétisme, sa commission CDR37, et les partenaires de l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ainsi que mes descendants, prises à l'occasion de ma participation aux 31e Foulées de Fondettes, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels, le site internet du CDFFA ou de la CDR37, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutefois, en application de la Loi dite « Informatique et Libertés » tout participant peut s'opposer à la publication de ses résultats et de ses photographies.

Les courses à label et championnats sont des courses officielles, nul n'est censé ignorer le règlement.

Fondettes Le

Faire précéder votre signature par la mention Lu et approuvé